



Dénonciation délit imaginaire

Par **ceccacci**, le **28/05/2008 à 11:51**

Je fais l'objet d'une plainte pour harcèlement moral et celle ci a été classée sans suite. Puis-je me retourner contre l'auteur de la plainte ?

Par **novice43**, le **28/05/2008 à 13:00**

bonjour,rnrnSi vous avez des preuves en votre possession, rien ne vous interdit de vous retourner contre cette personne pour calomnies et autres. Sinon cela risque d'être difficile de prouver lequel des deux a raison, et les tribunaux sont tellement engorgés que votre plainte risque soit d'être non recevable ou longue à juger... Sans compter les frais de procédures etc....rnrnA vous de bien peser le pour et le contre rnrncordialement,